

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018</p>
--

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

Membres ayant donné pouvoir : MM. RICHARD Dominique (pouvoir à VEREZ Richard), HAMROUNI Abdelmalek (pouvoir à PARNETZKI Claudine), HUMERY Gilles (pouvoir à MASCARTE Roger), AIT LASRI Auriane (pouvoir à MUTTE Sabine), BESORT Betty (pouvoir à HUMEZ Françoise), MERCIER Olivier (pouvoir à MICHON Jacques), KADI Ilham (pouvoir à MORANTIN Brigitte), DEQUIDT Jany (pouvoir à COUILLEZ Henri), CONTRAFATTO Yvonne (pouvoir à MAILLIOTTE J. Pierre), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à FRASCA Geneviève).

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un de ses membres pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Je vous propose monsieur Steve Bansch

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1er février 2018

Monsieur le Président :

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur DESMONS :

Oui, nous avons relevé deux manques.

Page 9 après : j'en prends la responsabilité, vous avez rajouté : « et non monsieur Bachiri nous ne proposons pas d'appeler cette salle monsieur Jean Jacques Candelier », et monsieur Bachiri vous a répondu : « pourtant cela aurait été cohérent ».

Monsieur le Président :

C'était une boutade, nous la mettrons, pas de problème.

Pour être tout à fait honnête avec vous c'est parce que monsieur Bachiri avait dit que cette salle s'appellerait comme cela.

Monsieur DESMONS :

Le PV est normalement exact à la virgule prête.

Monsieur le Président :

Nous ne sommes pas obligé, vous le savez, nous n'allons pas reprendre le débat.

Monsieur DESMONS :

Page 13 vous avez dit : je serais dans la capacité dans les quinze jours qui viennent de pouvoir peut-être faire une réunion, vous avez précisé : de la commission urbanisme, et de vous présenter le projet.

De la commission urbanisme, cela semble important, car nous avons justement eu une commission urbanisme avec Gilles Humery et ce n'était pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Président :

Nous rajouterons la commission urbanisme et après les vacances de printemps j'aurais des informations à donner.

Le PV est donc adopté à l'unanimité.

Le jeudi 8 février, j'ai assisté à la réunion convoquée par Norévie pour la rénovation des logements individuels du Vivier. Cette réunion faisait suite à une autre organisée il y a maintenant deux ans ! Non seulement les habitants ont été laissés sans nouvelle depuis ces deux dernières années, mais de plus depuis tout ce temps, les moindres demandes d'entretien courant ont eu comme seule réponse, « ce sera fait au cours de la rénovation... » Je ne vous décris pas la colère des locataires. J'ai donc pris, avec l'accord des participants, la décision de faire annuler cette réunion et d'exiger une autre réunion en présence de la direction de Norévie et des responsables de l'entretien avant toute réunion sur la rénovation.

J'ai depuis eu contact avec monsieur Jacques Brénot, directeur de Norévie, pour la mise en place de cette réunion.

Le samedi 17 février, j'ai eu le plaisir de participer à la journée porte ouverte du Collège Romain Rolland, accompagné de madame Parnetzki et de messieurs Richard et Verez. C'est chaque année l'occasion de découvrir les progrès réalisés par cet établissement sur l'amélioration nette et progressive de résultats scolaires et sur l'implication des élèves dans la vie de l'établissement. Le même jour, j'ai eu le très grand plaisir, en présence de notre député et d'une foule nombreuse, d'inaugurer la salle Henri Pruvost dit « mon oncle », au stade Gayant. Emotion, dans les yeux de ce supporter de 96 ans qui a tout vécu des péripéties du l'US Mineurs. Emotion également que l'on ait pensé à lui pour symboliser la jeunesse du club.

L'après-midi, j'ai participé à l'assemblée des donneurs de sang. Au cours de celle-ci, deux dirigeants de cette noble cause, monsieur Galaberthier, président et madame Lemay ont été médaillés pour leur action dans ce domaine. Je tenais en mon nom et au nom du conseil à les en féliciter.

Le vote des parents d'élèves et des communautés éducatives de nos écoles a donné une très large majorité en faveur du retour à la semaine des 4 jours. Décision que nous avons corroborée.

Par ailleurs je vous informe que je viens de recevoir la démission du conseil municipal de madame Sylvie Lemay, je vais donc procéder dans les règles du CGCT à la mise en place de la procédure afin de pourvoir à son remplacement.

Finances : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Monsieur le Président :

Vous avez été destinataire d'un document complet sur les orientations budgétaires, je ne vais donc pas épiloguer et je vais évidemment laisser la parole à notre Adjoint aux Finances, monsieur Roger MASCARTE qui va vous faire la présentation.

Monsieur MASCARTE :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'Assemblée Délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire en conseil municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne désormais de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). En application de l'article 1er du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport présenté par le Maire au Conseil Municipal doit désormais comprendre :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles concernant le DOB pour les communes de plus de 3500 habitants. Celles-ci doivent, désormais, présenter :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport ne doit pas en rester uniquement aux questions locales mais partir de la situation mondiale en passant par la zone Euro et la France.

Le projet de Budget de l'Etat pour 2018 a été voté dans un contexte national mouvant. La nouvelle majorité issue des urnes au mois de mai et juin 2017 va devoir mettre en musique le programme présidentiel d'Emmanuel Macron prévoyant deux réformes au niveau des finances locales :

Suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (95% sur Waziers).

Dès 2018, 80% des ménages verront le montant de leur taxe d'habitation diminuer de 30 %. Une nouvelle baisse de 35 % en 2019 soit 65 % au total sera appliqué et en 2020 la suppression totale de la TH.

Ensuite, 13 milliards d'euros d'économies supplémentaires sur les collectivités, avec des dégrèvements a priori pour l'Etat.

La ville va conserver sa dynamique au niveau de ses bases fiscales. En revanche, toute hausse ultérieure de taux ou suppression d'abattement serait refacturée aux contribuables ou à la ville. Pour la ville, objectifs de maîtrise de la dépense locale à +1.2%/an et plafonds d'endettement inscrits dans la loi.

Pas de baisse de dotation, en tous cas sur 2018. En revanche, baisse possible à l'avenir si les collectivités ne jouent pas le jeu, pas de baisse de la DGF 2018 comme entre 2014 et 2017, en revanche augmentation moins forte de la péréquation (DSU, FSRIF, FPIC).

L'évolution des dotations de la ville devrait être sensiblement la même que par le passé. L'absence de prélèvement sur la DGF étant contrebalancée par des dotations de péréquation augmentant, en moyenne, moins vite.

Au niveau de la réforme, l'impôt sur la fortune a été supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière, par rapport à l'IF, c'est-à-dire tout ce qui était placement, épargne financière, valeur d'art, voitures de collection, pour se consacrer qu'à la valeur immobilière du patrimoine. Comme vous pouvez le voir au niveau de l'ISF et l'IF, les seuils et les barèmes restent identiques. Tout ce que ça va coûter au niveau de la nation c'est une réduction des recettes 3,3 milliards d'euros.

Recettes de fonctionnement de la ville 2014/2017

Comme vous pouvez le voir, les recettes de fonctionnement de la ville ont augmenté de 0.27 % soit 30 553 € sachant que si nous faisons un effet rétroviseur entre 2014 et 2017 ces recettes ont augmenté de 3,76% pour un équivalent de 402 640 €.

Donc vous le voyez une augmentation de 27 % entre 2016 et 2017, 30 553 €.

Les dotations et les compensations de l'Etat

Entre 2016 et 2017, ces dotations ont augmenté de 1% ce qui s'élève à 41 536 €.

Si on fait un effet rétroviseur entre 2014 et 2017, elles ont diminué de 0,35% soit 14 808 €.

Les ressources de la CAD

Qui ne sont pas négligeables.

Entre 2016 et 2017, une évolution de +0.45 % soit 10 384 €.

Effet rétroviseur par rapport aux ressources de la CAD entre 2014 et 2017, on peut constater une évolution pratiquement de 11 % des ressources de la CAD pour notre commune ce qui présente 226 825 €.

Les ressources

Une évolution de 1.46 % entre 2016 et 2017 soit 48 321 €.

On peut constater que les contributions directes en 2017 représentent 87 % de nos ressources.

Les dépenses de fonctionnement 2014/2017

Comme j'ai pu le dire en commission des finances une très très bonne gestion au niveau des dépenses de fonctionnement. Nos dépenses n'augmentent que de 0.06 % soit 5 815 € ce qui est une très très bonne performance pour l'exercice sur ses dépenses.

En effet, comme vous pouvez le voir, vous pouvez constater que les frais de personnel à l'article 64 ont évolué de plus 164 950 € ce qui représentent donc une augmentation de 3.01 %. Malgré cette augmentation de 3.01 % de ces 165 000 €, l'augmentation globale du chapitre n'est que de 0.06 % soit 5 115 €. On peut dire qu'il y a eu une très très bonne gestion au niveau des dépenses.

Pourquoi l'augmentation des dépenses de personnel ? On les trouve dans les départ en retraite aux services techniques, la piscine , le restaurant scolaire avec des postes doublés pour mise en route et des transmissions au nouveau responsable, à cela des augmentations de charges salariales, des reclassements, des avancements d'échelon, de grade et le reclassement des contractuels, des élections, 4 tours en 2017, des primes de licenciement pour inaptitude au travail et on peut comprendre le pourquoi des 145 000 € d'augmentation au niveau des frais de personnel.

Comme de coutume au niveau des rythmes scolaire un reste à charge pour la ville de 128 394,23 €. Les NAP sont toujours gratuites et rencontrent toujours le même succès avec plus de 700 enfants qui y participent. Maintenant au niveau des contrats d'avenir, le reste à charge pour la ville est de 56 470.61 €, c'est également la fin progressive des contrats d'avenir, supprimés par le gouvernement, et qui seront remplacés, sous conditions, par le PEC, parcours d'évolution et de compétences.

Le coût des différentes activités pour 2017, comme j'ai pu le dire en commission des finances, une petite omission au niveau de la ligne piscine, au niveau des recettes on doit affecter 40 000 € en plus, versement d'une subvention CAD, donc comme vous pouvez le voir dans toutes les dépenses pour ces différentes activités, un tableau très récurrent.

Pour 2017, les dépenses de 5 050 028.91 €, les recettes 965 743.23 €, donc un cout réel de 4 084 285.68 €, vous pouvez constater que la restauration scolaire et les écoles représentent 42.3 % de dépenses et un peu plus de 40 % du coût réel.

Le résultat pour l'exercice 2017

La section fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 10 619 450.70 € auquel on va affecter l'excédent de 476 878.84 € soit un total de recettes de 11 096 338.54 €.

Dépenses de fonctionnement : 9 907 153 € auquel on va affecter les dépenses de fonctionnement de 189 381.05 € soit un total de dépenses de 10 096 533.05 €.

Résultat en fonctionnement un déficit des dépenses par rapport aux recettes pour 2017 : 522 926.65 €, au niveau des antérieurs 476 878.84 € ce qui nous fait donc 999 805.49 € qui correspond en tableau croisé.

La section investissement

Gymnastique au niveau de l'investissement 98 760.07 € auquel on va affecter les recettes d'ordre d'investissement de 989 381.05 € auquel nous allons affecter les 559 296.56 € de l'exercice antérieur ce qui nous fait donc au niveau des recettes 847 436.68 € pareil que pour le fonctionnement, nous allons passer en dépenses.

Dépenses d'investissement, 1 445 426.41 € auquel nous allons également affecter le déficit antérieur reporté de 224 696.56 € ce qui nous donne au niveau total des dépenses 1 670 122.97 €.

Le résultat d'investissement : -1 257 286.29 € auquel on va ajouter les 334 600 € ce qui nous donne donc un solde négatif au niveau investissement de -822 686.29 €.

Fond de roulement au 1^{er} janvier, -630 359.64 € auquel on va affecter le résultat antérieur de 811 478.84 ce qui nous fait donc 177 119.20 €.

C'est le fond de roulement au 1^{er} janvier 2017.

Le Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

522 926,65 € auquel on va affecter l'excédent antérieur 476 878.84 €.

Résultat affecté : 999 805.49 €.

Ensuite les -822 686.29 € affectés sur cette ligne.

Au global 822 686.29 € auquel nous allons affecter le déficit des restes à réaliser d'investissement de 91 478 € ce qui nous fera donc -914 164.29 € 61 €.

Les 85 641.20 € sont la composante du fond de roulement 177 119.20 € auquel on soustrait 91 478.00 € et un report en fonctionnement de 85 641.20 €.

La régie des transports

Dépenses : 28 763.38 €

Recettes : 30 000 €

Excédents antérieurs : 2 893.33 €

Résultat global : +4 129.95 €

Les résultats en fonctionnement

Épargne brute 2017 :

Recettes réelles : 10 619 459.70 €

Dépenses réelles : 9 907 153.00 €

Épargne brute c'est la différence entre les recettes et les dépenses : 712 306.70 €

Pour information, on retire les articles 42 opérations d'ordre, article 722 travaux en régie, et l'article 002 excédent antérieur.

Épargne de gestion :

Recettes : 10 577 957 €

Dépenses : 9 549 929 €

Épargne de gestion : 1 028 028 €

Au niveau des recettes de gestion, on y retire les articles 65, 77, 42, 722, 002 et pour les dépenses gestion les articles 66, 67, 42, 22.

Les résultats en investissement

Nous terminons avec un déficit d'investissement de 822 686 € et un déficit de crédits reportés de 91 478 € soit un total de 914 164 €, comblé par notre épargne de gestion.

N'oublions pas que la ville a quand même remboursé en 2017 une dette de 1 028 028 €.

Notre résultat final, opérations d'ordre effectuées, de 85 641 € est l'un des plus faibles de ces 10 dernières années. Il faut néanmoins tenir compte d'un remboursement en capital de 1 020 507€.

Nous avons investi :

- 137 000€ en acquisition de matériel divers pour le bon fonctionnement de nos services.
- 246 000€ pour des travaux dans nos bâtiments municipaux, dans nos écoles, dans nos salles de sport et nos stades dont la construction de la salle de convivialité pour l'US Mineurs.
- Tout cela a été réalisé sans avoir recours à l'emprunt.

En conclusion : une année 2017 que nous avons annoncée comme une année particulièrement difficile, l'a été. Mais les finances municipales ont été bien maîtrisées avec une quasi stabilité des dépenses en hausse de 0,06% et des recettes en légère diminution de 0,27%.

Nos prévisions à 1% près, se sont avérées fiables.

Répartition des emprunts

Le Crédit agricole représente 13.70 % de nos encours de dette pour un montant de 1 341 495 €, La Caisse Française de Financement Local représente 26.20 % pour un montant de 2 558 255 €, le Caisse d'Épargne représente 31.60 % de nos encours pour 3 083 806 €, la Banque Postale 7.20 % pour 701 500 €, et la Caisse des Dépôts et consignation 21,30 % pour un montant 2 084 866 €.

Un endettement global de la ville qui descend à moins de 10 millions, exactement 9 769 922 € l'endettement par habitant passe à 1 284 € pour une population INSEE retenu par la Banque Postale de 7 600 habitants. Cet endettement par habitant est au-dessus de la moyenne des villes de notre strate est aussi en amélioration de 146 € par habitant.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Dans les propositions qui suivent, outre les décisions de la loi des finances 2018, nous avons ajusté les recettes et les dépenses en fonction des éléments dont nous disposons au moment de la rédaction de ce document. Par exemple, dans les recettes sont évalués les montants des nouvelles taxes pour les zones commerciales et les constructions nouvelles.

Par ailleurs, il faut noter en 2018 les recettes nouvelles de la CAD avec la poursuite d'une participation de 40 000€ pour la piscine et chaque année un reversement de 21 939 € pour le traitement et le ramassage des Ordures Ménagères. Viendra s'ajouter cette année le reversement total du FPIC soit une augmentation de 81 130 €.

Du côté des dotations et compensations de l'Etat, nous avons acté le maintien de la DGF au niveau de 2017 et la moindre augmentation de la DSR et de la DSU. Pour la taxe d'habitation, nous avons également acté la compensation intégrale de l'abattement et la revalorisation des bases à hauteur de 1,2%. Pour les compensations nous avons calculé les diminutions et stagnations.

Recettes de fonctionnement de 2017 à 2020

Pour 2018, les propositions globales de recettes de fonctionnement pour un montant de 10 974 984 €. Comme vous pourrez le voir, ces recettes de fonctionnement de 121 356 € soit -1.09 %, au niveau des articles et des lignes pas de grandes modifications, c'est du traditionnel.

Dépenses de fonctionnement 2018

Nous avons pris en compte, à la fois les économies et les augmentations prévues sur plusieurs postes comme :

- Electricité pouvant aller jusque 17%
- Gaz plus 6,8% de taxe écologie plus augmentation des tarifs
- Carburants taxe écologie
- Frais de personnel diminution charge patronale, augmentation CSG et compensation à payer, promotion, avancement de grade
- Fin des contrats aidés
- Fin des doublons pour départ en retraite
- Fin des NAP

Des dépenses prévues légèrement à la baisse, - 0.21% équivalent à 63 €, en 2018 il y a -1% au niveau des frais de personnel, nous essayons de calculer au plus juste cette enveloppe.

Résultats brut 2018

Total des recettes : 10 974 989 €

Total des dépenses : 10 075 470 €

soit un résultat brut qui s'élèvera à 899 514 €

Comme vous pouvez le voir sur les années à venir ce résultat brut sera en augmentation en 2019 et 2020.

Epargne de Gestion 2018

Recettes : 10 849 333 €

Dépenses : 9 455 000 €

Epargne de gestion : 1 394 333 €

Pareil comme vous pouvez le voir à partir de 2019 nous serons à peu près sur les bases de 1 400 000 €

Epargne Brute 2018

Recettes : 10 864 343 €

Dépenses : 9 876 400 €

Epargne brute : 987 943 €

Idem vous pouvez constater que pour 2019 et 2020 l'épargne sera au-dessus du million.

Dépenses d'investissement 2018

Sur la colonne de gauche, vous avez les reports et les propositions pour 2018.

Si l'on s'arrête à l'article 20111,

- nous avons les ventes de terrains pour 170 000 €,
- aménagement hôtel de ville 20 200 €,
- aménagement écoles 52 588 € ce qui correspond à la rénovation de l'école Copernic et le préau à l'école Guironnet,
- les travaux à Malbuisson 30 000 €, cela représente la rénovation du bâti fenêtres avant et arrière,
- au niveau travaux services technique 31 700 €, cela correspond à l'assainissement, les travaux d'accessibilité il y a du report plus de l'investissement de 50 000 € pour cette année,
- travaux pour les écoles provisions 130 000 €,
- travaux salle population qui doit se faire à côté du restaurant Daniel Fery pour un investissement prévu de 159 315 €,
- travaux de Mairie 43 400 € qui correspond au ravalement de la façade ainsi qu'à la restauration et la mise en sécurité de l'horloge,
- travaux du cimetière 26 396 € ce qui correspond au jardin du souvenir,
- construction voirie et trottoirs 147 500 € dans lesquels on retrouve les travaux qui concernent les fuites d'eau de la rue Michel Sanchez et le trottoir de la rue Pasteur,
- enfin pour 2018, un remboursement de notre dette de 610 000 € c'est l'encours de dettes qui nous rembourserons pour 2018, et toujours au niveau des chapitres 20, dépenses imprévues 25 000 €.

Recettes d'investissement 2018

On y retrouvera le report de 91 478 €.

Au niveau des propositions ventes de terrains 237 100 €, amortissements au niveau du matériel 176 570 €, subventions de l'Etat 17 000 €, 65 000 € au niveau FCTVA, taxe d'aménagement 25 000 €, prélèvement sur fonctionnement 899 514 € et pour cette année en 2018 une proposition d'emprunt de 300 000 € pour faire face à nos dépenses.

Un total pour 2018 de 1 886 822 € au niveau des propositions de recettes d'investissement avec bien sur l'affectation du résultat extérieur de 91 478 €.

La section d'investissement est proposée avec un emprunt de 300 000 €. Dans cette configuration, en 2018, nous diminuerons notre dette de 310 000 € et améliorerons notre capacité de désendettement de 3% de l'encours de la dette au 1/1/2018.

Pourquoi faire un emprunt en 2018 ? Cela a été évoqué en commission des finances, profitons encore de l'époque où les taux d'intérêts sont bas parce que nul n'est sans savoir que l'on parle d'un retour probable d'inflation en 2019 voire fin 2018.

Plan pluriannuel d'investissement 2017/2020

Comme on vient de le voir 1 886 822 €, je ne vais pas vous rappeler le détail et pour 2019, 1 681 000 € de projeté. Vous pouvez voir qu'en 2019 le remboursement de la dette sera de 590 000 €, on y retrouve au niveau des grosses dépenses les travaux des bâtiments municipaux 50 000 €, une provision pour les écoles de 170 000 €, travaux salle de repas pour la population 250 000 €.

Recettes estimées

Les recettes estimées 1 886 822 € composées d'antérieur de 91 478 €, produits de cession 237 100 €, remboursement prêts 160 €, subventions 92 000 €, TLE 25 000 €, FCTVA 65 000 €, autofinancement 899 514 €, amortissement 176 570 €, et l'emprunt 300 000 € pour cette année 2018, pour 2019 vous pouvez voir également que l'on essaiera de recourir également à un petit emprunt de 300 000 € et 100 000 € prévus au budget 2020.

Encours de la dette sur Recettes de fonctionnement

Notre endettement global au 1/1/2018 s'élève à 9 769 922€ ce qui nous donne un taux de 0,88 au 1/1/2019 il sera de 0,86 et 1/1/2020 de 0,8.

Encours de la dette par habitant

Il sera de 1284€ au 1/1/2018, de 1244€ au 1/1/2019 et de 1205€ au 1/1/2020.

Capacité de désendettement

Notre capacité de désendettement est de 13,7 années, elle passera fin 2018, à 10,07 années, à 8,86 années à fin 2019 et à 8,75 années à fin 2020.

Epargne nette

Vous pouvez voir qu'en 2017 une épargne négative de -308 694 €. Par contre, nous repartirons sur une épargne positive à compter de 2018 pour un solde de 377 943 € et à partir de 2019 se sera une épargne nette qui se situera au-dessus des 400 000 €.

Besoin de financement

A partir de 2017 un besoin négatif de -634 360 € pour 2018 il sera de 687 633 et il augmentera de façon régulière à partir de 2019.

L'année 2018 ira dans le même sens de la prudence. Notre objectif est de n'avoir recours à l'emprunt que pour un montant de 300 000€. En trois années, nous aurons baissé la dette de 2 171 000€ et de 800 000€ supplémentaires d'ici fin 2020 !

Nous avons prévu pour 2018 :

- La salle de réception pour les évènements familiaux des familles waziéroises.
- La fin de l'implantation des jeux pour enfants dans les quartiers.
- La phase suivante de mise en place de moyens pour améliorer la sécurité routière.
- L'entretien des voiries et trottoirs.
- Les premiers travaux de la mise aux normes des sanitaires des services techniques.
- La mise en place de mesures d'économies d'énergie en matière d'éclairage public et de chauffage.
- La suite des travaux de mise aux normes pour le handicap.
- En collaboration avec la CAD sera poursuivie la mise en place du dossier administratif de l'extension de la ZAC du Bas Terroir et les premiers achats de terrains par la CAD.
- Il en ira de même avec la ZAC commerciale du Rivage et de la suppression du pont des houillères et de l'aménagement de l'entrée de Waziers en collaboration avec le Conseil Départemental et la CAD, plusieurs réunions de travail sont déjà programmées. (La voie ferrée est déclassée et la vente des terrains aura lieu au 1^{er} trimestre 2018, le premier permis de construire sera déposé avant fin juin 2018).
- Je n'oublierai pas la poursuite de la reconstruction de la cité Berce Gayant qui verra de nouveau, la construction de 21 logements locatifs et la mise en œuvre de la suite des lotissements libres de construction.

Nous pouvons passer au débat.

Monsieur le Président :

Je crois que l'on peut remercier Roger pour la présentation, c'est toujours un exercice particulier et nous allons maintenant passer aux interventions.

Monsieur DESMONS si vous avez des choses à commenter.

Madame CHARLET :

Merci monsieur le Maire.

Nous allons commencer par la page 11, les dotations et les compensations de l'Etat :
Pour revenir à ce poste, en finalité 2017 n'a pas subi de baisse de dotations, pas besoin de sortir les banderoles aux abords de la ville pour alerter les habitants de la ville du manque de dotations, bien au contraire on dira merci aux villes riches qui reversent aux villes pauvres, la péréquation c'est un peu ce système.

Page 12 ressources de la CAD :

Toujours en progression, cela il n'y a pas besoin de le placer, c'est tout à fait normal au contraire c'est un support pas négligeable car nous avons toujours de subventions de leur part.

Monsieur le Président :

Si je peux quand même faire une remarque par rapport aux subventions de la CAD, une grosse partie de ces ressources 1%, ne représente que le reversement de notre taxe professionnelle que nous avons auparavant directement. Juste pour moduler un peu.

Madame CHARLET :

Même constat page 13, les ressources propres, augmentation des contributions directes, taxes sur l'électricité et droit de mutation, là on voit qu'il y a quand même des augmentations page 14 dépenses de fonctionnement,

Monsieur le Président :

Attendez, vous en concluez quoi ?

Madame CHARLET :

Pour les ressources propres il y a une augmentation, mais là on s'aperçoit que les contributions qui augmentent par rapport aux autres postes, on s'aperçoit que les contributions directes on pas mal augmentées par rapport à 2016, et les taxes sur l'électricité ont quand même augmentées, une faible augmentation des ressources propres, on s'aperçoit que dans les contributions directes la ville a des ressources.

Monsieur le Président :

Oui, mais pour quelles raisons ? Pour plus de 80% de l'augmentation, ce sont des bases nouvelles, c'est la zone commerciale, ce sont les nouveaux logements. Il faut l'expliquer parce que c'est une augmentation qui a amené des ressources propres, c'est donc une remarque positive.

Madame CHARLET :

Oui, tout à fait.

Monsieur le Président :

Oui mais mieux en le disant.

Madame CHARLET :

Les dépenses sont en faibles augmentation, par contre une baisse assez significative des achats, autre chose, les charges financières c'est des comptes que l'on pourra analyser avec les comptes administratifs que vous allez bien évidemment bientôt nous donner pour le budget.

Monsieur le Président :

Les achats sont en diminution oui.

Madame CHARLET :

Ils sont en diminution oui, donc là à brûler pour point on ne peut pas dire dans quel domaine exactement d'achat, mais on voit quand même qu'il y a une nette diminution, ce qui est étonnant quand même parce que l'on peut restreindre, les frais de personnel ont augmenté,

Monsieur le Président :

Non, attendez. Vous faites une remarque, je vais vous donner l'explication. Alors, vous regardez 2014 : 1 186 000 €, 2015 : 994 000 €,

Madame CHARLET :

Une baisse significative.

Monsieur le Président :

Tous les deux ans, alors pourquoi ?

Nous l'avons expliqué, parce que tous les deux ans il y a une colonie en moins et une colonie c'est des achats d'activités en moins, c'est des remontées mécaniques, c'est toutes ces choses-là. Ceci expliquera cela.

Madame CHARLET :

Les remarques ne sont pas forcément des critiques.

Monsieur le Président :

Non, je n'ai pas dit cela, mais c'est bien aussi que l'on explique le pourquoi du comment.

Madame CHARLET :

Donc les frais de personnel 3% mais cela semble normale vue l'augmentation d'échelon, l'ancienneté, comme vous nous l'avez dit, mais par contre j'ai un doute sur les contrats aidés qui pèsent si lourdement comme vous nous le signifiez.

Monsieur le Président :

Oui ils pèsent lourdement pourquoi ?

Les contrats aidés étaient pris à charge à hauteur de 75% voire quelquefois de 100% avec l'aide de la Région, et bien évidemment on a revu totalement avec Brigitte les contrats de travail pour les ajuster au plus près de la réalité, parce que vous savez que Guironnet était passé lui à deux fois une heure et demi au lieu de quatre fois une heure, et de se servir justement du décalage de ses heures pour pouvoir assurer les remplacements etc... On envisage de faire une économie supplémentaire à celle qui a été faite de 25 à 30 000 € sauf qu'à un moment quand un certain nombre de contrats aidés n'ont plus été financés, vous avez vu comment a fondu y compris les économies que nous avions prévu.

Alors oui, quand vous avez des charges plein pot, qu'au lieu d'une aide à 75% voire à 100% pour quelque cas, effectivement cela coûte cher.

Par exemple la dame qui travaille avec Séverine, nous avons avant un contrat d'avenir pris en charge à 100% et nous avons là quelqu'un qui est payé 100% sans aide.

Madame CHARLET :

Quel est le point en fait des contrats aidés, vous pouvez quantifier ?

Monsieur le Président :

Oui, on pourrait le faire, nous avons le détail.

Monsieur DESMONS :

Je pense que c'est un point technique aussi, quand on a un contrat aidé, on le paye compétemment et de l'autre côté dans un compte contre, il y a la compensation. Du coup sur le chapitre 64 cela ne devrait pas se voir.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas tout à fait les mêmes salaires non plus. Quand vous employez un contrat aidé, il faut dire la vérité, il est au SMIC, quand vous employez quelqu'un, même si c'est dommage et je partage tout à fait même si c'est quelqu'un qui peut avoir un minimum de diplôme, quoi qu'en général les contrats d'avenir sauf s'ils viennent des quartiers prioritaires, ils ne faut pas qu'ils aient de diplôme, par contre quand vous employez quelqu'un comme auprès de Séverine, elle n'est pas au même niveau de salaire non plus.

Par contre votre remarque n'est pas tout à fait juste parce que les charges non payées ne sont pas dans le chapitre, ils y rentrent une fois payées dans le chapitre frais de personnel. Quand ce n'est plus un contrat aidé vos charges apparaissent.

Madame CHARLET :

Page 18 : le coup des activités, là c'est pareil c'est une bonne critique concernant la restauration scolaire, on peut espérer des meilleurs tarifs avec le nouveau contrat qui se profile, donc certainement une baisse.

Monsieur le Président :

Normalement oui. Nous n'aurons plus une partie des frais fixes. Comme je l'ai expliqué à la commission des finances, nous allons prendre à charge le risque de gros entretiens du matériel que nous allons provisionner à 50 000 €, pour faire face éventuellement et oui nous aurons une diminution au prix à payer du repas puisque ces charges ne seront plus dedans.

Madame CHARLET :

Pour le Centre Social, on attend au tant qu'élus de la ville, des résultats quantifiables des actions car 500 000 € de subvention c'est quand même beaucoup d'argent. Est-ce que c'est possible ?

Monsieur le Président :

Vous recommencez !

Madame CHARLET :

Non.

Nous allons passer à la page 23 : capacité de désendettement, pour 2017 elle est de 13,7 années au-dessus de la moyenne, car une commune de la même strate c'est 6 ans, mais ce n'est pas non le plus chiffre annoncé l'an dernier qui était de 11,4.

Monsieur le Président :

Oui notre capacité de désendettement est de 13,7 années.

Madame CHARLET :

Page 26 c'est concernant la taxe professionnelle, dans le rapport, vous dites la compensation de la taxe professionnelle de votre budget est passée des 108 196 € à 5 140 €, mais là-dessus il y a quand même une compensation de la CAD, c'est ce que vous avez dit.

Monsieur le Président :

Pour la taxe foncière.

Madame CHARLET :

La taxe professionnelle.

Monsieur le Président :

Non, vous mélangez, la taxe professionnelle dont je parle, vous le verrez lors du débat budgétaire sur la ligne compensation de la DRE, ce sont les compensations que nous donnait l'Etat sur les exonérations, qu'il faisait lui-même à l'époque. A l'époque l'Etat nous a dit, comme pour la taxe d'habitation, cette compensation, elle vous est acquise, et elle le restera, sauf que l'on s'aperçoit un peu à la fois que la taxe professionnelle en tant que telle étant disparue, et étant passé surtout à l'intercommunalité, la compensation a baissé d'année en année et maintenant on en attend pour 5 000 €, je crois, alors qu'elle était à près de 100 000 € à l'époque. Donc la crainte, c'est de se retrouver avec la compensation de la taxe d'habitation dans la même situation interne. Vous verrez avant il y avait un dégrèvement de la taxe professionnelle sur les gros sites industriels et que ce dégrèvement était reversé à ce que l'on appelle les villes pauvres, et nous avions à peu près 170 000 € par an et actuellement ce montant-là baisse très fortement d'à peu près 30% sur les deux dernières années. Et encore nous sommes dans nos deux départements, Nord - Pas de Calais, où l'organisation permet de sauver pas mal d'éléments dans ce domaine. J'ai siégé pendant près de 15 ans dans cette commission et c'est très intéressant, par ici souvent on parle des villes pauvres, des compensations, mais vous verriez certaines villes ce qu'elles ramassent en taxe professionnelle et en compensation depuis des années, je peux vous citer la petite ville Mardyck dans le Dunkerquois, elle a 200 ou 300 habitants et elle a un budget supérieur au nôtre.

Madame CHARLET :

Après on a les recettes de fonctionnement, ce qui est étonnant, certes il faut se serrer la ceinture, mais, on s'aperçoit qu'en 2018 les propositions sont nettement en baisse, par rapport à l'année dernière de ce que vous aviez prévu dans le DOB 2017. C'est quand même un constat de 350 000 € de moins.

Monsieur le Président :

Depuis, il y a eu le premier budget sortit par la nouvelle majorité et nos provisions nous le faisons au regard de ce que l'on nous annonce pour les trois ans à venir, on ne peut pas inventer les chiffres.

Madame CHARLET :

La même chose pour les dépenses.

Monsieur le Président :

Forcément, les recettes en diminution, nous n'allons quand même prévoir des dépenses en augmentation.

Madame CHARLET :

Oui mais c'est un peu contradictoire parce que vous marquez les dépenses de fonctionnement et vous dites que l'électricité va augmenter, le gaz, le carburant, et vous dites on va baisser les dépenses, d'accord mes certaines dépenses sont quand même difficiles à baisser, là je vois les frais de personnel sont en diminution.

Monsieur le Président :

Permettez-moi de vous dire, vous êtes extraordinaire. Nous avons expliqué pourquoi.

Madame CHARLET :

Oui, il ne va plus avoir les NAP.

Monsieur le Président :

Je vais prendre des exemples très précis, quand on a le directeur des services techniques qui s'en va, en fin d'activité, il doit prendre ses récupérations, ses congés, on continue à le payer, Jean Luc nous avons continué à le payer ici jusque fin janvier, par contre comme il n'est plus là il faut quelqu'un pour le remplacer, monter des gens en interne, sauf que quand on fait monter il faut quand même remplacer quelqu'un, ce n'est pas les mêmes coûts mais cela existe, ce sont des coûts venus en plus que nous n'aurons pas cette année, c'est valable pour Jean Luc, c'est valable à la piscine pour Myriam, et c'est valable en restauration scolaire pour Anne Marie, c'est trois gros salaires, ce sont des cadres A, donc forcément quand vous avez cela à payer en doublon avec d'autres personnes, quand vous les retirez cela fait quand même une base salariale en moins. Ensuite l'arrêt des NAP, c'est 128 000 €, si ma vieille mémoire ne flanche pas, déjà 40 à 50 000 € cette année. Où on n'en tient pas compte et on vous donne un budget qui est faux, ou on le calcule. Je peux vous dire que pour le préparer, nous avons fait le point personnel par personnel à l'unité et nous avons reconstitué les carrières jusqu'au bout.

Je remarque que vous nous dites habituellement que nous dépensons trop en frais de personnel et que cette année vous nous dites que l'on ne dépense pas assez.

Monsieur DESMONS :

Je pense que l'idée derrière est que nous avons le souvenir de la grosse DM l'année dernière en fin d'année par rapport au personnel et nous ne voulons pas avoir le même genre de mauvaise surprise et là ça paraît anormalement

Monsieur MASCARTE :

Nous vous avons expliqué le pourquoi de la chose lors du conseil municipal et croyez moi nous avons essayé de calculer au plus juste cette année au nouveau des frais de personnel et nous avons tout fait pour éviter toute surprise en décembre de cette année.

Monsieur le Président :

Ensuite vous m'avez parlé qu'il y avait des dépenses anormalement basses, alors allez-y.

Madame CHARLET :

Non, on va se serrer la ceinture c'est très bien.

Monsieur le Président :

Non, on ne va pas se serrer la ceinture. Les achats, je vous ai expliqué, on a une diminution en 2018 et on aura une augmentation en 2019, mais on continue à avoir une politique de surveillance importante de nos achats. Ensuite, dites-moi où on se sert la ceinture sur les autres dépenses.

Madame CHARLET :

Vous restez quand même prudent avec les dépenses imprévues et c'est la prudence.

L'épargne brute : juste une petite constatation, l'épargne brute qui est de 712 306 € alors que le remboursement est de plus d'un million, généralement quand on a "une bonne gestion" dans une commune, c'est d'au moins dégager un excédent pour couvrir le remboursement avec le capital avec l'épargne brute.

Monsieur le Président :

Oui c'est ce qui est recommandé.

Madame CHARLET :

Là ce n'est pas notre cas.

Monsieur le Président :

Non ce n'était pas notre cas mais cela redevient notre cas en 2018 si vous l'avez remarqué et les autres années. Là-dessus je vais vous faire une remarque puisque nos comptes sont analysés à la fois par la perception et à la banque. Notre résultat 2017 puisque c'est le résultat définitif, les banques ont analysé nos comptes etc., c'est vrai que du moment que nous avons plus d'un million d'euros à rembourser en capital, l'affaire est un petit peu plus compliquée pour dégager une épargne brute supérieure à un million d'euros. La remarque qui nous a été faite notamment par la Banque Postale, c'était plutôt de nous adresser des félicitations parce que sur ces deux dernières années, il y a pas mal de communes qui terminent avec des déficits y compris en y ajoutant leur excédent antérieur, parce que une épargne brute qui est inférieure au remboursement du capital, si on y ajoute nos excédents, nous ne sommes jamais en déficit, on a toujours de quoi rembourser à la fois le capital de nos emprunts et leurs intérêts.

Madame CHARLET ;

C'est surtout les emprunts précédents.

Monsieur le Président :

Je le répète, vous reprenez tout ce que j'ai dit depuis des années, je l'assume, on a toujours dit, que pour investir pour l'école et la salle des fêtes, nous aurions des années difficiles et particulièrement l'année 2017. C'était difficile mais nous nous en sommes sortis avec de quoi faire face aux remboursements de nos emprunts et de leurs intérêts. A partir de maintenant nous aurons une gestion qui sera beaucoup plus à l'aise.

Madame CHARLET :

Concernant les dépenses d'investissement, donc prudent, puisque comme chaque année une liste exhaustive de projets qui nous est présenté, mais quand même comme de coutume, beaucoup seront reportés.

Monsieur le Président :

C'est une question sur laquelle nous revenons à chaque fois. Je prends la salle pour les repas pour la population, elle ne va pas se faire en un an, et également en comptabilité publique, si vous lancez les appels d'offres pour des travaux, il faut que vous ayez l'inscription budgétaire. Nous allons commencer les appels d'offres, les premières tranches vont tomber, mais bien évidemment les travaux ne seront pas fait cette année, nous l'avons eu pour l'école, pour la salle de convivialité, pour tout, quelquefois cela dure deux ans, quelquefois plus.

Monsieur DESMONS :

Sur les investissements, j'en profite, sur l'école Copernic, c'est qui le montage, est ce que vous pouvez être un peu clair sur ce qui nous attend dans les années qui viennent ?

Monsieur le Président :

Nous provisionnons chaque année pour l'école tout en sachant que c'est un peu compliqué parce que s'il n'y a pas un démarrage de travaux, nous ne pourrons pas reporter les sommes, nous mettrons des sommes supplémentaires dans le budget l'année prochaine, nous avons un dossier compliqué auquel nous n'aurons probablement pas de nouvelle avant le mois de juin cette année avec l'Europe, sur un montage de plusieurs opérations de plusieurs villes en quartier prioritaire pour pouvoir y inclure les travaux de l'école Copernic. Ces travaux vont se monter à un peu plus de 5 millions, si nous n'avons une provision de subvention, comme par exemple nous n'aurons de subvention du Département comme nous l'avons eu pour l'école Duclos Lanoy, cela a été retiré des politiques du Département, nous n'aurons non plus des subventions à la Région puisque les crédits Européens ne le financent plus. Nous provisionnons donc pour avoir une ligne ouverte au cas où nous pourrions déposer un dossier.

Monsieur DESMONS :

Sur les écoles, c'est hors sujet, mais puisque l'on en parle, nous avons vu dans la presse que l'école Joliot Curie perdrait une classe, vous pouvez nous en parler ou madame Morantin.

Monsieur le Président :

Oui, nous avons travaillé ensemble dessus, forcément nous avons une classe qui est partie à Duclos Lanoy. Le problème nous avons une classe de maternelle dans un préfabriqué, dans des conditions pas toujours optimum, des problèmes de dortoirs, donc nous avons réorganisé progressivement la carte scolaire pour ouvrir la totalité des classes à Duclos Lanoy, puisque nous avons fait une belle école, autant que les gamins en profitent, donc forcément le préfabriqué est fermé à Joliot Curie. Ce qui était provisoire l'année dernière est devenu définitif cette année.

Madame MORANTIN :

Le poste a été transféré à Duclos et cette année il est officiellement fermé à Joliot Curie mais la huitième classe est ouverte à Duclos.

Monsieur le Président :

L'institut était déjà à Duclos l'année dernière, la classe n'était pas officiellement ouverte mais elle y était, et cette année nous faisons l'opération vérité.

Madame CHARLET :

Pour conclure, nous étions avec l'emprunt de 300 000 €, malheureusement nous devons faire un emprunt, pour boucler le budget. Je conçois que les taux soient bas, mais c'est quand même un endettement pour la ville supplémentaire.

Monsieur le Président :

Non puisque nous allons rembourser 610 000 € et nous allons emprunter 300 000 €, nous allons donc diminuer notre dette de 310 000 €. Je ne vais pas vous faire l'injure ce soir de reprendre vos propositions sur le désendettement de la ville lors de la campagne électorale.

Monsieur MASCARTE :

Je tiens à vous préciser qu'à un certain moment, certain de vos colistiers nous demandait justement d'emprunter de profiter des taux bas, c'est ce que nous faisons et pour un petit montant.

Madame CHARLET :

J'ai terminé.

Monsieur le Président :

Reprenez vos propositions et vous verrez que nous sommes meilleurs que ce que vous nous avez proposé.

Voilà, je crois que l'on peut prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.

Finances : Demande de garantie communale pour 14 logements locatifs – Résidence le Vivier

Monsieur le Président :

Je ne vais pas épiloguer, je vous ai expliqué comment s'est déroulée la réunion au Vivier, j'ai donc personnellement averti Monsieur Jacques BRENOT que je demanderai, ce soir, au Conseil Municipal de ne pas garantir les emprunts et qu'il se retourne vers la CAD. On discutera plus tard lorsque les choses seront un peu plus claires par rapport à ça.

Monsieur DESMONS :

Par esprit de contradiction, on aurait bien envie de faire le contraire mais je plaisante. On va bien sûr, pour une fois....

Monsieur le Président :

Mais vous pouvez le voter, il n'y a pas de souci.

Monsieur DESMONS :

Non, non. Nous sommes contre, tout comme vous.

Monsieur le Président :

Pour la petite histoire quand même, j'ai demandé à Monsieur BRENOT qu'il m'indique l'importance ou non de garantir l'emprunt et sur quoi ça joue.

La garantie d'un emprunt fait baisser de 2 points les intérêts, les frais financiers de l'emprunt.

Finances : Demande de remboursement

Monsieur MASCARTE :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de mise en fourrière d'un montant de 235 € à Mme DESBUISSONS Audrey et M.HELIN Julien.

La police a, en effet, constaté que l'arrêté municipal pris pour la descente du Père Noel et du feu d'artifices n'était pas suffisamment visible.

On avait eu un petit problème avec le stationnement de deux véhicules par rapport au périmètre de sécurité. Tout avait été fait pour contacter les propriétaires des deux véhicules.

Or, il s'est avéré que les adresses obtenues par rapport aux plaques minéralogiques coïncidaient avec les villes de Hulluch et une ville du valenciennois.

Pour nous, il s'agissait donc de personnes de passage qui avaient mis leur véhicule là mais, en fait, ce sont des personnes habitant sur Waziers.

Donc à partir de là, et étant en plus rentrés vers 3/4 heures du matin, le périmètre n'était pas installé.

Monsieur le Président :

Il nous est demandé que le périmètre soit installé la veille, même en laissant des barrières libres, et que l'affichage se fasse des deux côtés pour qu'il soit bien visible.

Monsieur DESMONS :

C'est ce qui sera fait dorénavant ?

Monsieur MASCARTE :

C'est ce qui sera fait pour les prochaines manifestations, Gaillette ou autres.

Monsieur le Président :

On va donc appliquer ce qui est demandé.

Monsieur DESMONS :

Ok, bien sûr.

Monsieur le Président :

Pas de problème ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Finances : Ajustement de loyer

Monsieur MASCARTE :

Par délibération en date du 26 novembre 1991, le conseil municipal de la ville de Waziers avait décidé d'appliquer un abattement de 15% sur les loyers des logements communaux occupés par un employé communal.

Concernant le logement communal situé rue Ferrer à Waziers, celui-ci est occupé par Madame HENAULT Myriam, en retraite depuis le 1^{er} janvier 2018.

Madame HENAULT ne peut donc plus bénéficier de l'abattement de 15%.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à ajuster le loyer actuel de +15% échelonné par tranche de 5% sur 3 ans.

A noter que cette augmentation ne prend pas en compte la révision annuelle selon l'indice de référence qui sera toujours notifié au locataire chaque année.

Monsieur le Président :

J'ai rappelé à la commission des finances, qu'il y a longtemps, nous avons demandé au service des domaines d'évaluer les loyers des logements communaux et la loi prévoit que lorsque ces logements sont occupés par des employés municipaux, on peut baisser le montant du loyer de 15% d'une manière générale.

Et pour les personnes qui sont logées pour nécessité partielle ou totale de service, comme par exemple au cimetière, on ajuste, également, les loyers.

Donc là, Myriam n'est plus membre du personnel municipal mais nous a demandé de pouvoir conserver son logement.

Cela ne nous pose pas de problème mais on réajuste le loyer.

Monsieur DESMONS :

Pas de problème.

Monsieur le Président :

C'est donc adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Fixation de la rémunération des jurys d'examens de fin d'année – Ecole de musique

Monsieur MASCARTE :

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée Délibérante que l'école de musique organise les examens de fin d'année des élèves qui sont évalués par un jury composé d'intervenants extérieurs à l'établissement.

Le président propose de dédommager les membres du jury en leur attribuant une vacation dont le montant pourrait être fixé à 18,32 euros de l'heure (calculé par rapport à l'indice majoré du 1er échelon d'assistant d'enseignement artistique) et au prorata du nombre d'heures effectuées.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer à 18,32 euros le taux horaire de la vacation pour chacun des membres du jury, étant précisé que ce taux suivra l'évolution de l'indice de la fonction publique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2018.

Monsieur le Président :

Pas de souci ?

Monsieur DESMONS :

Pas de souci.

Monsieur le Président :

C'est donc adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le Président :

Délibération générale que nous passons chaque année. Il s'agit d'une délibération cadre, pour pouvoir remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles.

C'est une délibération que nous prenons tous les ans.

Ok ?

C'est adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération annuelles autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Cette délibération est un peu particulière.

Vous savez que notre responsable des finances, Benoît, nous a quitté pour d'autres horizons.

Cela arrive au bout de 7 ans et de bon travail ensemble.

Nous sommes en cours de recrutement pour remplacer Monsieur TROTIN. Nous ne sommes pas absolument sûrs que nous trouvions quelqu'un de la fonction publique pour remplacer de poste à poste et il se peut que nous ayons besoin de recourir à un agent contractuel.

On vous demande donc de créer le poste au cas où.

Monsieur DESMONS :

Oui, c'est OK.

Monsieur le Président :

C'est donc adopté à l'unanimité.

ALSH/colonies de vacances : Demande d'agrément au dispositif VACAF

Madame MUTTE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante que le dispositif VACAF vise à faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs au plus grand nombre de familles et d'enfants.

Il permet d'attribuer des aides en tiers payant accordées aux familles allocataires pour des séjours en vacances dans des centres de vacances ou de l'hôtellerie de plein air agréés par VACAF.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal :

- De l'autoriser à faire une demande d'agrément auprès de la CAF
- De signer la convention et tout autre document.

Monsieur le Président :

Là aussi du classique.

Monsieur DESMONS :

Pas de problème.

Monsieur le Président :

C'est donc adopté à l'unanimité.

Marché public : Attribution du marché 2018 – 002 : Fourniture de carburant à la pompe pour la flotte automobile et engins municipaux de la ville de Waziers

Monsieur le Président :

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire et exécuté au fur à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

En fait les bons de commande, ce sont les cartes pour réaliser les pleins de carburant.

L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

- Montant minimum : 20 000 €
- Montant maximum : 50 000 €

3 offres ont été reçues et analysées : TOTAL, BILS DEROO et WEX EUROPE SERVICE.

Suite à la présentation du rapport par Monsieur le Maire, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société Bils Deroo Gestion.

C'est une information puisque c'est la commission d'appel d'offres qui est souveraine.

Intercommunalité : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Monsieur le Président :

C'est Gilles qui devait présenter cette question mais il est absent. Son beau-frère a des petits soucis de santé et il a été obligé de s'absenter.

Je vais donc vous le présenter rapidement. Vous avez pu le consulter au secrétariat général.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis assure la compétence Eau Potable depuis le 1^{er} janvier 2014.

Elle exerce cette compétence sur 8 communes : Aubigny-au-Bac, Courchelettes, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Fressain, Sin-le-Noble et Waziers.

La distribution de l'eau fait l'objet de 5 contrats de délégation de service public dont le nôtre, Courchelettes/Douai/Waziers qui est géré par la Société des Eaux de Douai

Quelques éléments essentiels du rapport sous forme d'indicateurs de performance :

Patrimoine

29 696 abonnés dont 20 621 abonnés pour le contrat Courchelettes / Douai/ Waziers.

En 2016, le réseau public d'eau potable se compose de 425 kms de canalisation d'adduction et de distribution,

Sur les 27 647 branchements d'eau, 11,8 % sont encore plomb. En 2016, 734 branchements plomb ont été remplacés dans notre secteur.

Il reste à renouveler sur le territoire de la CAD environ 3 300 branchements au 31/12/2016.

En 2016, la CAD a renouvelé 3,923 kms de réseau d'eau potable sur son territoire soit un taux moyen de renouvellement global de 0.93%

Volumes prélevés et vendus

En 2016, le montant des volumes mobilisés à partir des forages d'Esquerchin, Dechy, Sin-le-Noble et Aubigny au Bac (captages communautaires) afin d'alimenter le territoire de la CAD s'élève à 3 433 233 m³ en 2016 contre 3 246 151 en 2015.

On constate une hausse de la consommation d'eau entre 2015 et 2016, qui passe de 3 585 764 m³ à 3 779 188 m³ soit une hausse de 5,4%.

Pertes d'eau : 1 250 821 m³ dont 750 716 m³ pour Courchelettes/Douai/Flers/Waziers.

Le contrôle réglementaire de l'ARS a relevé 3 non-conformité physico-chimiques sur l'ensemble des prélèvements, correspondant à des teneurs en plomb et en nickel supérieure à la norme Elles ont été résolues par le renouvellement du réseau intérieur concerné en ce qui concerne le plomb et par la modification de la stratégie de pompage sur le champ captant de Flers en ce qui concerne le nickel.

Performance du réseau:

Le rendement de l'ensemble du service est passé de de 76,3% à 77% soit une légère amélioration.

On constate une dégradation décevante des rendements sur le secteur de Courchelettes/Douai/Flers/Waziers, contrebalancée par une très bonne amélioration des rendements sur Sin-le-Noble et Dechy.

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonné divisé par 1 000. Ce taux est de 0,29 pour Courchelettes, Douai, Flers et Waziers.

Eléments financiers

Par délibération en date du 18 décembre 2015, les tarifs applicables au 1^{er} semestre 2016 pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage incluant les parts fixes était de 1,60 € HT/m³ pour l'ensemble des contrats.

Au 31 décembre 2016, la dette s'élevait à 3 489 185,85 €.

Ainsi, sur la base des 82 159 habitants concernés, la dette par habitant s'élève à 42,47 €.

La CAD a engagé en 2016 un montant de 1 359 111 € HT au titre de la réhabilitation et de la rénovation des réseaux dont 408 311 € HT au titre des travaux de renouvellement des branchements plomb.

Actions de solidarité et de coopération décentralisée

La CAD s'est engagée dans une politique de « solidarité eau » visant à prévenir la précarité qui se décline en 3 axes :

- Le Fonds de Solidarité au Logement pour les impayés « eau potable ».

Au cours de l'année 2016, le service a reçu 82 demandes d'abandons de créances et 5 386,89 € ont été abandonnés à un fonds de solidarité soit 0,001203€/m³ pour l'année 2016.

- Le dispositif chèque eau dont les critères d'éligibilité sont définis par la CAD avec les CCAS des communes concernées.

Ce fonds s'élève pour les contrats de délégation des communes de Courchelettes, Douai, Flers Waziers, Aubigny et Fressain a un montant de 8500 €.

- Le dégrèvement des factures anormalement élevées : la CAD a accordé 19 dégrèvements en 2016 pour un volume total dégrévée de 9 490 m³.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce rapport.

Des questions ? Des abstentions ?

Il est adopté à l'unanimité.

Intercommunalité : Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et convention intercommunale d'attribution

Monsieur le Président :

Vous avez pu consulter le document au secrétariat général.

En l'absence de monsieur Richard, je vous présente cette question importante

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a acté, par délibération du 18 décembre 2015, la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Cette instance sous la co-présidence de l'Etat et de la CAD, a permis de définir collégalement le cadre communautaire et partenarial d'intervention en matière d'équilibre de peuplement sur le territoire.

Au cours des années 2016 et 2017, plusieurs ateliers de coproduction ont réuni les différents collèges de la CIL afin d'élaborer la politique propre du territoire ainsi que les objectifs et actions qui en découlent.

Si l'ensemble de ces questions ne nous pose pas problème, ce qui nous pose problème, je l'ai expliqué en commission des finances, c'est la mise en place d'une commission globale sur le territoire de la CAD d'attribution des logements et au sein de laquelle le poids de chaque ville sera beaucoup moins important puisque, plus on est nombreux plus on a la difficulté de se mettre d'accord.

Si on est d'accord pour accepter et de voter les orientations de travail général qui ont été mises en place et qui sont intéressantes, en ce qui concerne notre groupe, nous voterons contre la mise en place de cette commission intercommunale d'attribution du logement.

Les autres points, on les accorde.

Madame CHARLET :

On est allé voir les dossiers.

Effectivement, il y a bien deux dossiers : un contrat et ensuite une définition de convention intercommunale d'attribution mais, d'après la lecture ou alors nous avons mal compris, c'est que la logique voudrait que, dans chaque mairie, on installe un accueil pour pouvoir effectuer une demande d'attribution de logement, avec un numéro unique, ça ça n'a pas changé.

La mairie a libre cours de voir ces commissions d'attribution.

La CAD ne va pas venir interférer. Elle aura un visu, comme nous on l'a compris.

Il y aura une vue d'ensemble mais pas d'interférence sur la demande d'attribution de la commune.

Monsieur le Président :

La rédaction est faite de telle manière qu'effectivement il y a ambiguïté.

Madame CHARLET :

Nous avons peut être mal compris

Monsieur le Président

Non, il y a ambiguïté. Monsieur RICHARD a participé à toutes les réunions.

L'idée qui est mise en place à la CAD est de dire voilà on fait un guichet unique à la CAD, et non dans les mairies, d'enregistrement des dossiers, d'attribution des numéros et on gère de A jusque Z le dossier.

Gérer le dossier de A jusque Z, ça veut dire que, y compris, les commissions d'attribution se feront à ce niveau-là.

On ne peut pas gérer un dossier tout le long et au dernier moment dire à la ville, débrouillez-vous !

Jusque maintenant, comment ça se passe ?

Ce n'est pas la CAD qui gère les dossiers, les dossiers sont gérés par les sociétés HLM, une par une, chacune a sa gestion avec un numéro unique.

Quelqu'un qui fait une demande, d'ailleurs tout se fait par internet maintenant et la commune aide aussi des waziérois à remplir des demandes de dossier de numéro unique... c'est géré au niveau de chaque bailleur social.

Chaque bailleur social a une commission au sein de laquelle il y a 2/3 élus et chacun défend ses dossiers en dehors de certains dossiers pour lesquels nous ne pouvons pas décider puisque décidés par le Sous-préfet, Préfet...

L'idée qui est émise est que la CAD prend ça en main c'est-à-dire qu'elle instruit et va négocier les dossiers avec les bailleurs sociaux.

Et c'est ce qu'on ne peut pas accepter. Nous ne serons pas les seuls, ne vous inquiétez pas.

Madame CHARLET :

Ecoutez, là franchement, je n'ai pas compris dans ce sens.

La convention c'est une chose, il y a bien deux dossiers, on est bien d'accord ?

Monsieur le Président :

Oui.

Madame CHARLET :

On a lu sur les documents qu'il y avait déjà des communes comme Lallaing et Sin-le-Noble qui avaient déjà positionné un bureau d'accueil dans les mairies, un bureau d'enregistrement.

Monsieur le Président :

Oui un bureau d'enregistrement.

Est-ce que nous, nous avons les moyens d'organiser en lieu et place des bailleurs sociaux ...

Madame CHARLET :

Oui cela a un coût encore pour la commune.

Monsieur le Président :

Bien sûr.

Madame CHARLET :

J'en conviens mais la façon dont vous le dites c'est que les personnes doivent se déplacer à la CAD, ce n'est pas comme ça que...

Monsieur le Président :

Non.

Madame CHARLET :

Alors la position actuelle, que devons-nous faire ? Nous devons délibérer ?

Monsieur le Président :

Les gens qui viennent nous voir en permanence, on leur remet le dossier à remplir.

C'est un dossier à remplir, ce n'est pas plus compliqué que cela.

Ils s'inscrivent et ils ont un numéro.

Madame CHARLET :
Oui, j'ai bien compris.

Madame FRASCA :
Ils l'ont déjà.

Monsieur le Président :
Oui voilà et nous on transmet ces numéros aux bailleurs sociaux avec les pièces de leurs dossiers.

Madame CHARLET :
C'est un texte de loi ça ? C'est quoi ?
C'est un texte de loi qui prévoit maintenant d'organiser...

Monsieur le Président :
Oui c'est la loi ALUR toujours qui prévoit qu'on peut faire plein de chose mais il n'y a pas obligation de le faire.

Madame CHARLET :
Non mais c'est une question.

Monsieur le Président :
C'est une question de volontariat et nous, on n'est pas pour, encore une fois, se substituer ou aux bailleurs sociaux ou à l'Etat.

Madame CHARLET :
D'accord et on doit se positionner aujourd'hui ?

Monsieur le Président :
Si vous ne vous positionnez pas aujourd'hui, on a un délai de deux mois alors.

Madame CHARLET :
Une autre question.
On a une commission logement mercredi prochain, je pensais que c'était pour en discuter, non c'est pas ça ?

Monsieur le Président :
Vous n'avez pas une commission logement, vous avez une commission politiques sociales.

Madame CHARLET :
Honnêtement, moi je ne prendrai position aujourd'hui parce qu'à la lecture je ne le voyais pas comme ça.

Monsieur le Président :
Mais vous avez le droit de ne pas prendre position.

Monsieur DESMONS :
Je ne peux pas vous laisser dire que Monsieur RICHARD a fait toutes les réunions.

J'ai eu des infos très précises. Les gens qui ont travaillé sur ça, ont déploré qu'il n'y ait pas d'élu de Waziers dans les nombreuses réunions depuis deux ans.

Madame PARNETZKI peut, peut-être, contredire mais les informations que j'ai eues c'est que justement...

Ce serait fort de café d'être contre quelque chose sur lequel vous n'avez pas travaillé au fur et à mesure.

Madame PARNETZKI

Moi je participe à toutes les réunions de la CAD.

Monsieur le Président :

Attendez, je n'ai pas dit dans mon intervention qu'il avait participé à toutes les réunions

Monsieur DESMONS :

Ah si

Madame FRASCA

Si, vous l'avez dit comme ça.

Monsieur le Président:

J'ai dit qu'il a participé à des réunions puisque j'en ai parlé avec lui.

C'est une nuance, je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'il a participé à un certain nombre de réunions.

Maintenant, vous pouvez vous abstenir, voter contre, vous avez parfaitement le droit.

Monsieur DESMONS :

On s'abstient dans notre cas mais vous êtes majoritaires et c'est l'avis de la commune qui compte, vous allez voter contre peu importe notre avis.

Monsieur le Président :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Donc c'est voté à l'unanimité moins 7

Monsieur DESMONS

C'est non adopté.

Monsieur le Président :

Oui, oui.

Information : Implantation d'une installation radioélectrique pour le site T41319

Monsieur le Président :

La société Bouygues Telecom va implanter plusieurs antennes sur la ville.

Sur LCP, il y a quelquefois la retransmission de commissions et je suis tombé sur cette discussion. Les fournisseurs ont obligation de résorber les zones blanches d'un point de vue des téléphones portables, internet.

C'est dans ce cadre que Bouygues va installer plusieurs antennes dans l'arrondissement dont une sur notre territoire et qui se situe au bout du cimetière du Haut Terroir, en limite de la briqueterie Lamour.

Le dossier a été consulté. Vous connaissez les principes, c'est une simple information.

Toutes les démarches effectuées jusque maintenant sont tombées à l'eau puisque le Préfet répond vous ne pouvez pas vous y opposer.

Vous ne pouvez pas d'un côté demander aux opérateurs de résorber les zones blanches et de l'autre leur dire non, vous ne pouvez pas vous installer.

C'est un endroit qui ne devrait pas poser de problème.

Monsieur DESMONS :

Vous allez changer d'opérateur, pour bien capter de chez vous ?

Monsieur le Président :

Oui, je vais être bien là je vais être obligé de changer d'opérateur, c'est bête.

Pas d'opposition ?

C'est adopté à l'unanimité.

Proposition de motion

Monsieur VEREZ :

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Le Conseil Municipal vous propose de voter une motion de soutien sur laquelle j'aimerais revenir après sur la genèse qui nous a amené à écrire cette motion.

Le centre hospitalier de Douai a clôturé l'année 2017 avec un déficit avoisinant les 5 millions d'euros.

Madame la Ministre de la Santé a indiqué le mardi 12 décembre dernier, dans sa réponse à la question du député Alain Bruneel, que l'établissement avait transmis, je cite « un nouveau plan global de financement pluriannuel dans lequel il indique avoir mis en place un plan d'efficience interne pour la période 2017-2019 ». Elle poursuit en indiquant que « ce plan d'action, qui lui permettra d'améliorer son solde budgétaire de 6 millions d'euros, prévoit 3 millions d'euros d'économies de charges et 3 millions d'euros de recettes nouvelles ».

Cela laisse envisager le pire pour un hôpital largement sous tension et qui a déjà connu une diminution de son capacitaire de 28 lits et des effectifs équivalents en 2015.

Le Conseil Municipal affirme sa solidarité avec le personnel dont l'abnégation à la tâche n'est plus à démontrer malgré un état de fatigue, d'épuisement et de stress avancé. Il considère que les conditions de travail des salariés de l'hôpital de Douai ne sont pas dignes du service public et qu'il est notamment intolérable de continuer à voir les compteurs d'heures supplémentaires non payées et non récupérées exploser. A ce propos, il prend acte de l'annonce du directeur de centre hospitalier pendant les vœux 2018 de l'établissement et reste vigilant sur la nécessité de mettre en paiement immédiat les 73 000 heures supplémentaires accumulées ses dernières années.

Il se montre opposé à toute nouvelle mise en sommeil de lits, au non renouvellement de CDD ou au redéploiement d'agents pour diminuer la masse salariale. Il refuse également toute privatisation d'activités transverses comme la restauration, les services techniques ou la blanchisserie hospitalière.

Le Conseil Municipal entend suivre avec intérêt la situation du centre hospitalier de Douai afin de préserver la qualité de soin délivré par l'hôpital public sur notre territoire dont beaucoup trop d'indicateurs sont déjà dans le rouge.

Il demande à ce que cet établissement puisse bénéficier de moyens exceptionnels pour garantir une offre de soins à la hauteur des besoins.

Comme je vous le disais tout à l'heure, je suis quand même assez bien placé, je ne vais pas faire le mélange des étiquettes.

Je suis secrétaire général du syndicat CGT du centre hospitalier. Nous avons écrit cette motion, elle n'est pas arrivée comme ça par hasard. J'aimerais quand même souligner tout le travail réalisé par le député Alain Bruneel. Il s'était engagé lors de sa campagne pour les législatives de se pencher sur le berceau de l'hôpital public. C'est chose qui l'a faite. On peut donc le souligner parce que ce n'est pas toujours suivi des faits. Je pense que c'est grâce à ce travail accompli par le député Bruneel et par vous-même, monsieur le Maire, que les revendications des agents qui ont été portées, que ce soit à l'ARS ou à l'Assemblée Nationale dans l'hémicycle, ont pu être entendues.

Je parlerai, tout simplement, du paiement des heures supplémentaires. 73 000 heures supplémentaires c'est quelque chose d'abysmale, cela fait 10 ans qu'on traîne ce sac d'heures supplémentaires à l'hôpital de Douai.

On avait multiplié les démarches auprès de l'ARS, auprès de notre directeur d'établissement etc... on n'a jamais été entendu que ce soit les organisations syndicales, les membres du CHSCT ou même les personnels eux-mêmes de façon individuelle.

Aujourd'hui, je suis sorti à 17h00 d'une réunion avec le directeur d'établissement qui annonce, effectivement, un certain nombre d'avancées sur la récupération des heures supplémentaires et non pas pour le moment sa rémunération.

Effectivement, ça se comprend parce que lorsqu'on regarde la politique menée depuis des années sur le financement des hôpitaux publics, on voit bien dans quel état se trouvent les établissements de soins.

Il y avait d'ailleurs un article, il y a quelques jours, sur le classement des hôpitaux publics ; malheureusement notre établissement, le centre hospitalier de Douai, est en 4^{ème} place.

Le déficit est de plus 5 millions d'euros. Il est, à peu près, à 6 millions d'euros. Cela s'est aggravé fin décembre 2017. Il y a eu des effets d'annonce mais le Président Macron, que vous avez soutenu Monsieur DESMONS pendant les élections présidentielles, sa seule vision de la sécurité sociale c'est d'en finir. Ce sera 0% sécurité sociale sur l'aide qu'on pourra apporter. La sécurité sociale qu'on a vu émerger en 1945 était basée sur des règles de solidarité, d'universalité, et on voit qu'aujourd'hui, bien qu'il fasse des effets d'annonce Macron par le biais de sa ministre de la santé, 100 000 euros par ci, 100 000 euros par là, ce n'est même pas suffisant pour couvrir le déficit des établissements de santé de notre région.

C'est 183 millions d'euros, juste sur la région, c'est une catastrophe. On voit bien les indicateurs sont dans le rouge dans la région. Il y a un vrai refus de se faire soigner. Les gens n'ont plus les moyens de se faire soigner à l'hôpital public car l'hôpital public n'a plus de réponse.

Donc voilà, je voulais vraiment attirer votre attention alors même s'il y a cette avancée sur les heures supplémentaires et je tiens vraiment à le souligner parce que c'est la 1^{ère} fois qu'il y a une personnalité politique qui se penche sur la situation de notre hôpital alors on n'est pas mieux que les autres, malheureusement, sinon ça se saurait et moi je vous invite à vous mobiliser pour l'hôpital public parce que c'est un bien commun, la santé on doit tous pouvoir y avoir accès qu'on soit riche ou pauvre.

Malheureusement, ce qui est en train de se dessiner c'est que les pauvres n'auront plus les moyens de se faire soigner et, par contre, les riches, eux, tireront la carte bleue et nous on restera avec notre petite carte vitale dans notre poche. J'insiste vraiment. Il y a le 07 avril, à l'initiative du député Alain Bruneel, alors vous allez dire oui c'est un communiste mais il n'y a que lui qui bouge pour l'hôpital public. Ils sont en train de faire le tour de France, je parle des députés communistes, des hôpitaux de France parce qu'il y a vraiment une crise sanitaire qui est en train de se dessiner et donc, moi, je vous invite le 07 avril à l'hôpital de Douai, ce n'est pas une manifestation, c'est simplement l'organisation d'une chaîne humaine pour simplement

démontrer l'attachement que nous avons pour notre établissement, l'hôpital de Douai, et pour apporter un soutien à son personnel parce que l'abnégation, le don de soi, à un moment donné ce n'est plus possible.

Merci de votre attention.

Monsieur le Président :

Merci Richard. J'ajouterai, après ce que vient de dire Richard, que, bien évidemment, le 07 avril je mettrai un bus à disposition de la population qui a envie de venir protéger son hôpital.

Des remarques ?

Madame CHARLET :

C'est à quelle heure le bus ?

Monsieur VEREZ :

C'est à 10 heures.

Monsieur le Président :

Le rassemblement c'est à 10 heures là-bas. Le bus c'est à 9h30, ici, à la Place de la Mairie.

Monsieur DESMONS :

Ok, bien évidemment, pour signer avec vous cette motion.

Monsieur le Président :

Bien. Cette motion est donc adoptée à l'unanimité et c'est une très bonne chose.

Sortie des anciens

Monsieur le Président :

En l'absence de Betty, c'est Claudine qui va présenter.

Madame PARNETZKI :

Bonsoir tout le monde.

Une sortie des anciens est programmée le 5 Avril 2018 à Landrecie, à la Guinguette-restaurant au père Mathieu.

Une visite de la brasserie Dreun (avec dégustation) sera également proposée.

Tarif wazierois : 27€

Tarif extérieur : 30€

Merci.

Monsieur DESMONS :

Pas de problème.

Monsieur le Président :

C'est donc adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-J'ai passé avec la société INTRATONE par l'intermédiaire de la société COGELEC un contrat de location pour un matériel d'Interphonie sans fil au Château de JERUSALEM / Espace Culturel Georges PRÊTRE. Le contrat est établi pour une durée de 5 ans avec un loyer de 44,48 € HT à compter du 8 juin 2017.

- J'ai reconduit un contrat de maintenance avec la Sté BODET SPORT pour la vérification et l'entretien du panneau d'affichage «BT 5001 CLUB» situé au complexe sportif Maurice Thorez concernant la reconduction, elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 pour une durée d'un an. Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 197,65 € HT soit 237,18 € TTC.

-J'ai signé un avenant au contrat « Responsabilité Civile » n°59050427L2009 59050427L2011 avec la Compagnie GROUPAMA 2 rue Léon Patoux - 51686 REIMS Cedex 2. A effet du 01/01/2017 la période de garantie est prolongée de 4 ans. En conséquent, les garanties cesseront de produire leurs effets le 31/12/2020. L'Appel d'échéance pour la période du 01/01/2018 au 31/01/2018 est fixé à 6 634,56€ TTC.

- J'ai signé le contrat d'assurance DOMMAGES OUVRAGE n° 16451447S0001 pour l'extension du club house existant : création d'une 2^{ème} salle et reprise du bloc sanitaires sis Stade Gayant - rue Célestin Dubois – 59119 WAZIERS avec la Compagnie GROUPAMA Assurances 2 rue Léon Patoux - 51686 REIMS Cedex 2.
Pour la période du 06/10/2016 au 31/05/2017 l'appel d'échéance est fixé à 4 526,69€ TTC.

- J'ai signé le contrat d'assurance TOUS RISQUES CHANTIER n° 16451447S0002 pour l'extension du club house existant : création d'une 2^{ème} salle et reprise du bloc sanitaires sis Stade Gayant - rue Célestin Dubois – 59119 WAZIERS avec la Compagnie GROUPAMA Assurances 2 rue Léon Patoux - 51686 REIMS Cedex 2. A effet du 06/10/2016 au 31/05/2017, l'appel d'échéance est fixé à 1 608,81€ TTC.

-J'ai signé l'avenant au contrat d'assurance INCENDIE – DIVERS DOMMAGES AUX BIENS n° 59050427 L 2010 désormais identifié sous le n°59050427L2012 avec la Compagnie GROUPAMA 2 rue Léon Patoux - 51686 REIMS Cedex 2.
La période de garantie est prolongée de 1 an. En conséquent, les garanties cesseront de produire leurs effets le 31/12/2018. L'Appel d'échéance pour la période du 01/01/2018 au 31/01/2018 provision 2018 est fixé à 17 812,40€ TTC

-J'ai reconduit pour l'année 2018 le contrat de maintenance avec la Sté BODET SPORT – ZI de Martigny à PARCAY MESLAY (37210), concernant la vérification et l'entretien du panneau d'affichage «BT 6025» situé à la salle de sports Paul Langevin.

Actualisation de prix, conformément à l'article 3 du présent contrat. La reconduction prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour une durée d'un an.
Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de : 326,64 € HT soit 391,97 € TTC

- J'ai reconduit le contrat d'entretien normalisé avec la Société DEVOS DESPRETS sis 9 rue du Rouge Bouton ZI B à SECLIN (59113) pour les équipements frigorifiques, meubles et chambres froides à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. Le montant annuel est fixé à 496,02 € HT soit 595,22 € TTC

- Nous avons renouvelé le mandat de gestion police n°: WAZIERS HONO avec Assurances sécurité 64 ES avenue Kennedy 59800 LILLE pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2018. Il n'y a pas de coût car c'est un renouvellement de contrat.

Marchés publics :

MP 2017 – 033 : Campagne annuelle de dératisation

Marché de fournitures et de prestation de service passé selon la procédure adaptée (article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Critères d'attribution : Prix – 100 %.

Date limite de réception des offres : 29 janvier 2018 à 16h00.

Nous avons reçu 2 offres : HYSERCO (Dechy) et SARL NONUISYS (Bersée).

En application des critères d'attribution, le marché a été attribué à la société HYSERCO pour un montant de 2 328, 00 € TTC.

Des remarques ? Des questions ?

Monsieur DESMONS :

Sur les décisions prises, j'ai deux questions mais vous avez répondu à une en rajoutant dans le dossier donc pas de souci.

La deuxième, c'est vraiment un point de détail, c'est sur l'interphone à l'Espace Georges Prêtre. C'est un loyer mensuel ou annuel ?

Monsieur le Président :

C'est mensuel.

Monsieur DESMONS :

Ok merci. Rien d'autre.

Questions diverses

Monsieur le Président :

Vous avez des questions diverses ?

Pas de questions diverses.

La séance est donc levée.

Vous n'oubliez de signer avant de partir, comme d'habitude.